

**DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL
DU 25 JUIN 2025**

**ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

L'article L. 5711-1 du CGCT qui s'applique aux syndicats mixtes fermés dispose que « *Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres I^{er} et II du titre I^{er} du livre II de la présente partie* ».

L'article L. 5211-39 du même Code prévoit que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

Ainsi, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activités dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver le rapport d'activités 2024 annexé à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 2 juillet 2025
- son envoi à l'affichage le : 2 juillet 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 2 juillet 2025

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint, lors de la première instance du dix-sept juin deux mille vingt-cinq (légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-cinq), le Comité Syndical du SyMPaC peut valablement délibérer, ce jour, sans condition de quorum.

Le vingt-cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement reconvoqué, en seconde instance, le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur MIGNONET pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Michèle DUCLOY, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Guillaume LOEULLIEUX (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**).

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : M. MIGNONET